

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tenue le lundi **19 janvier 2026 à 19 h 24**, à la Salle du conseil située à l'Édifice municipal de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Marc Côté, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M ^{me}	Julie Cloutier, conseillère	Siège 3
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière
Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe

Absence motivée :

M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
-----------------	-----------------------------	---------

À 19 h 24, Monsieur Marc Lavoie, Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 14

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o439.26 – TAXATION ET TARIFICATIONS 2026;
4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE 2 DÉFIBRILLATEURS – PROGRAMME PSPS;
5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPUI AUX STRATÉGIES LOCALES D'ACCUEIL, D'INCLUSION ET DE RÉTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS (PASLAI) ;
6. CORRECTION DE LA RÉSOLUTION N^o329.25 – RECTIFICATION DU NUMÉRO CIVIQUE POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MARC GAGNÉ (267, CHEMIN MALTAIS-LABERGE, LOT 6 470 827)
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. AVIS DE CONVOCATION
RÉSOLUTION N^o128.26

CONSIDÉRANT les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N°129.26**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°439.26 – TAXATION ET TARIFICATIONS 2026 **RÉSOLUTION N°130.26**

M^{me} Julie Cloutier, conseillère, donne avis de motion à l'effet, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°439.26 ayant pour objet d'établir, pour l'exercice financier 2026, les taux de la taxe foncière générale, les taxes spéciales ainsi que les tarifications applicables à la fourniture des services municipaux. Ce règlement vise également à déterminer les modalités de perception, les échéances de paiement et les pénalités en cas de défaut.

Conformément à la Loi, la conseillère dépose également le projet de règlement n°439.26 lors de la présente séance.

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE 3 DÉFIBRILLATEURS – PROGRAMME PSPS; **RÉSOLUTION N°131.26**

ATTENDU QU' un défibrillateur externe automatisé (DEA) permet d'intervenir rapidement en cas d'urgence cardiaque et d'offrir un service de sécurité aux citoyennes et citoyens en attendant l'arrivée des services d'urgence;

ATTENDU QUE le Centre communautaire, l'Hôtel de ville et la salle Martin-Drouin située au cœur du village, sont des lieux très fréquentés par la population et facilement accessibles en tout temps;

ATTENDU QUE le coût du projet est évalué à 11 000,00 \$ et que la Municipalité sollicite une aide financière représentant 80 % de ce montant, soit 8 800,00 \$, auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'achat de trois (3) défibrillateurs, soit un (1) au Centre communautaire, un (1) à l'Hôtel de ville et un (1) à la salle Martin-Drouin, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que déposé et à en assumer 20 % des coûts, soit une contribution de 2 200,00 \$;
- QUE Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à ladite demande.

5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPUI AUX STRATÉGIES LOCALES D'ACCUEIL, D'INCLUSION ET DE RÉTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS (PASLAI)
RÉSOLUTION N^o132.26

- ATTENDU QUE le programme PASLAI, issu du Plan d'action 2024-2026 de la MRC, appuie des projets visant l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants;
- ATTENDU QUE la Municipalité, en partenariat avec la Société de développement de Saint-Charles-de-Bourget ainsi que les organismes locaux, souhaite déposer un projet de Fête des nouveaux arrivants incluant une journée portes ouvertes permettant la visite des nouveaux bureaux municipaux, de la bibliothèque, du Centre Mot à Mot, de la caserne de pompiers et du CPE, ainsi que des activités d'animation offertes par les différents comités impliqués;
- ATTENDU QUE la contribution de 10 % requise sera assumée par la Société de développement;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

- QUE la Municipalité autorise le dépôt du projet « Fête des nouveaux arrivants » dans le cadre du PASLAI 2024-2026, en partenariat avec la Société de développement de Saint-Charles-de-Bourget;
- QUE la contribution financière de 10 % soit assumée par la Société de développement de Saint-Charles-de-Bourget;
- QUE Mme Virginie Tanguay, coordonnatrice des loisirs et du développement municipal, soit autorisée à compléter et transmettre la demande au nom de la Municipalité.

6. CORRECTION DE LA RÉSOLUTION N°329.25 – RECTIFICATION DU NUMÉRO CIVIQUE POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MARC GAGNÉ (267 CHEMIN MALTAIS-LABERGE, LOT 6 470 827) RÉSOLUTION N°133.26

ATTENDU QUE la résolution n°329.25 a été adoptée lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, concernant une demande de dérogation mineure pour l’implantation d’un garage isolé en cours avant, visant l’adresse 263, chemin Maltais-Laberge;

ATTENDU QU’ une erreur de numéro civique figurait à la matrice graphique de la MRC concernant la propriété visée par la demande de dérogation mineure présentée par M. Marc Gagné, erreur constatée par l’inspecteur municipal, M. Bruno Gagnon;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité corrige la résolution 329.25 afin de remplacer l’adresse « 263, chemin Maltais-Laberge » par « 267, chemin Maltais-Laberge, lot numéro 6 470 827, propriété de M. Marc Gagné »;

QUE la Municipalité précise que cette correction est de nature administrative et ne modifie en rien la portée ni la validité de la décision initialement prise.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 28 et s’est terminée à 19 h 30.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19 h 30

M. Marc Lavoie
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière